

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide au fonctionnement général des associations sportives - 2ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des associations sportives, au titre de l'exercice 2016 et conformément aux listes jointes au rapport, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 635 920 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet,
- d'autoriser le Collège Louis ARMAND à réaffecter le reliquat des subventions départementales non utilisées par la section sportive natation synchronisée (soit 3.553,61€) à la section sportive football. Cette réaffectation n'a pas d'incidence financière.

La dépense totale correspondante, sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental 2016.

à l'Unanimité
M. DI NOCERA ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée